



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue le **21 octobre 2025** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

25-10-346

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - Embauche de monsieur Marc-Antoine Fillion comme inspecteur de bâtiments et d'environnement**
- 4 - Autorisation à l'application des règlements municipaux pour le nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Marc-Antoine Fillion**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25-10-347

3 - Embauche de monsieur Marc-Antoine Fillion comme inspecteur de bâtiments et d'environnement

ATTENDU QUE l'actuel inspecteur a quitté son poste de remplaçant et que la Municipalité nécessite un inspecteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la publication d'une offre d'emploi et que monsieur Marc-Antoine Fillion a été choisi;



N° de résolution
ou annotation

25-10-348

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'embaucher monsieur Marc-Antoine Fillion comme inspecteur de bâtiments et de l'environnement de la municipalité de Nantes et aux conditions inscrites au contrat de travail, et ce pour une durée temporaire.

4 - Autorisation à l'application des règlements municipaux pour le nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Marc-Antoine Fillion

ATTENDU QUE monsieur Marc-Antoine Fillion occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement au sein de la municipalité de Nantes et il est nécessaire d'autoriser l'employé à faire l'application des règlements municipaux;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement (officier responsable), monsieur Marc-Antoine Fillion, à l'application, à l'émission des constats d'infractions au nom de la Municipalité, à procéder à l'inspection sur les terrains privés.

QUE ledit inspecteur, monsieur Marc-Antoine Fillion, est la personne responsable à l'application des règlements suivants :

- Règlements sur les nuisances
- Règlement sur la garde et contrôle des animaux;
- Règlement sur le stationnement;
- Règlement relatif à la circulation;
- Règlement relatif aux systèmes d'alarme;
- Règlement de zonage;
- Règlement plan d'urbanisme;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement de construction;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement relatif à la démolition des immeubles;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement concernant l'interdiction de colporter;
- Règlement sur le déblaiement de la neige et de la glace;
- Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement visant la numérotation des immeubles;
- Règlement concernant les ventes de débarras;
- Règlement - Obligation d'enregistrer un ou des chiens;
- Règlement concernant les ventes de débarras;

QUE monsieur Marc-Antoine Fillion, nommé inspecteur en bâtiment et en environnement, est la personne désignée pour enlever les obstructions qui empêchent ou entravent l'écoulement des eaux, pour faire respecter le règlement Q-2 r.22 et d'autres règlements en lien avec les eaux usées (installation sanitaire).

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.



Nº de résolution
ou annotation

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé** par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Richard Grenier, que la séance est levée à 19 h 12.


Daniel Gendron
Maire


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Daniel Gendron
Maire



N° de résolution
ou annotation